



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

HLM

Question écrite n° 39308

## Texte de la question

M. Pierre Pascallon appelle l'intention de M. le ministre délégué au logement sur la situation préoccupante des HLM en Auvergne. Les crédits de 1995 ont été amputés de 7 millions de francs par rapport aux engagements de l'État pris en début d'année. Cela veut dire qu'une partie des dotations de 1996 a déjà été consommée pour compenser les suppressions de 1995. Étant donné que le montant des crédits pour 1996 ne sera connu définitivement qu'en fin d'année, les possibilités de nouvelles ouvertures de chantiers d'amélioration du patrimoine ou de construction neuve sont ainsi obérées. D'autre part, la dotation fongible de l'Auvergne a diminué d'un quart depuis 1990 alors que l'indice du coût de la construction a augmenté de plus de 10 p. 100. Cette baisse est d'autant moins acceptable que le nombre moyen de logements sociaux pour 1 000 habitants est de 38 en Auvergne par rapport à la moyenne de 63 en France métropolitaine. Malgré l'effort réalisé, chaque année, par le Conseil régional d'Auvergne et les autres collectivités locales, les besoins de réhabilitation concernent actuellement 70 p. 100 du patrimoine HLM de la région. Cette baisse des crédits accordés au logement social entraînera des conséquences néfastes sur l'emploi dans les entreprises du bâtiment et des travaux publics et dans d'autres domaines d'activité (architectes, bureaux d'études...). Or il est connu que si les possibilités d'investissement dans la construction se réduisent, l'ensemble de l'économie régionale en pâtira. Face à cette situation grave, il lui demande si les informations récentes du gel de 25 p. 100 des crédits logements, du prélèvement sur la ligne fongible de 200 millions de francs pour financer la réhabilitation du parc privé sont confirmées. Dans ce cas, les organismes HLM d'Auvergne estiment désastreuses les conséquences économiques et sociales de ces décisions dans un contexte où les conditions de vie des habitants se détériorent, notamment du fait des gels successifs de l'APL.

## Texte de la réponse

Pour 1996, la loi de finances initiale a prévu, comme en 1995, la réalisation de 80 000 PLA, dont 20 000 PLA très sociaux, et de 120 000 logements en PALULOS. À ce titre, la dotation PLA-PALULOS allouée à la région Auvergne s'élève à 47,35 MF pour 1995 et à 53,45 MF pour 1996. Dans ce contexte et compte tenu des contraintes budgétaires, l'annulation de crédits 1996 intervenue par arrêté du 26 septembre dernier n'affectera pas le potentiel d'investissement dans la construction. En effet, si certains crédits sont effectivement annulés, le Gouvernement a décidé de déléguer au plan local l'autorisation de lancer 21 000 logements locatifs sociaux neufs selon la nouvelle procédure. Celle-ci substitue à une subvention budgétaire un avantage fiscal important puisque l'opération de construction bénéficie d'une taxation au taux réduit de TVA de 5,5 % au lieu de 20,6 %. À ce titre, la région Auvergne a reçu un contingent de logements de type PLA ou PLA-TS neuf, conforme à sa part relative dans l'ensemble national, soit 411 logements.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pascallon Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question** : 39308

**Rubrique** : Logement

**Ministère interrogé** : logement

**Ministère attributaire** : logement

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le** : 27 mai 1996, page 2825

**Réponse publiée le** : 24 mars 1997, page 1552